|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| **Addendum 2 à la** Circulaire administrative **CA/245** | | Le 20 mai 2019 |
|  | | |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT et aux observateurs à l'AR-19/la CMR‑19** | | |
|  | | |
| Objet**:** | **Assemblée des radiocommunications de 2019 (AR-19) et Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19) – Inscription et visa** | |
|  |

Invitation, date et lieu

Comme le Secrétaire général l'a annoncé dans les Lettres circulaires [CL-18/49](https://www.itu.int/md/S18-SG-CIR-0049/en), [DM-18/1005](https://www.itu.int/md/S18-DM-CIR-01005/en) et [DM‑18/1006](https://www.itu.int/md/S18-DM-CIR-01006/en) en date du 11 novembre 2018, la [Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 (CMR-19)](https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/wrc/2019/Pages/default.aspx) aura lieu du 28 octobre au 22 novembre 2019, au Centre international de congrès de Charm el-Cheikh (SHICC), immédiatement après l'[Assemblée des radiocommunications de 2019 (AR‑19)](https://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/RA/2019/Pages/default.aspx).

La Circulaire administrative [CA/245](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0245/en), datée du 13 février 2019, a fourni aux participants des précisions sur la CMR‑19 afin de les aider dans leur travail de préparation. L'objet du présent Addendum à la Circulaire administrative [CA/245](https://www.itu.int/md/R00-CA-CIR-0245/en) est d'apporter des précisions supplémentaires sur l'inscription à l'AR-19/la CMR-19 et sur les demandes de visa pour que les participants puissent se rendre en Égypte.

Inscription

**Le Bureau des radiocommunications mettra en place une nouvelle plate-forme en ligne pour les inscriptions à l'AR-19/la CMR-19**. Il s'agit de la même plate-forme en ligne que pour la PP-18, les sessions du Conseil de l'UIT, les réunions du GCDT, etc. Dorénavant, cette nouvelle plate-forme sera utilisée pour gérer toutes les inscriptions des délégués aux manifestations de l'UIT-R organisées à compter de septembre 2019. **Sur cette nouvelle plate-forme d'inscription, les participants devront dans un premier temps remplir un formulaire d'inscription en ligne puis le soumettre pour validation/approbation à leurs coordonnateurs désignés pour les manifestations de l'UIT-R**. L'inscription préalable est obligatoire et s'effectue exclusivement en ligne.

Les inscriptions à l'AR-19 et à la CMR-19 seront ouvertes à partir du 22 mai 2019. Veuillez noter qu'il sera possible de s'inscrire aux deux manifestations en remplissant un seul formulaire d'inscription en ligne. Les participants qui rencontrent des difficultés sont priés de consulter le lien suivant: [www.itu.int/en/ITU-R/conferences/Pages/RA-WRC-19-Registration.aspx](http://www.itu.int/en/ITU-R/conferences/Pages/RA-WRC-19-Registration.aspx).

On trouvera des renseignements complémentaires sur l'admission et l'inscription à la CMR-19 sur le **site web de la CMR-19** à l'adresse: [**www.itu.int/go/WRC-19**](http://www.itu.int/go/WRC-19).

Conformément à la politique de l'UIT relative à l'égalité hommes-femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes-femmes et à la Résolution 198 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires relative à l'autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications/TIC, je tiens également à saisir cette occasion pour vous encourager à inclure des femmes et des jeunes dans votre délégation. Compte tenu des engagements du Secrétaire général en tant qu'Ambassadeur international de l'égalité hommes-femmes, l'UIT fait rapport sur la représentation des femmes dans toutes les réunions de l'Union.

Assistance pour l'obtention d'un visa

Veuillez noter qu'il n'est pas possible d'obtenir un visa par l'intermédiaire du Secrétariat de l'UIT. Toutes les demandes de visa doivent être adressées par courriel à l'adresse: [wrcvisa@tra.gov.eg](mailto:wrcvisa@tra.gov.eg).

On trouvera sur le site web du pays hôte, qui est consultable à l'adresse <https://wrc19egypt.eg/> et auquel il est également possible d'accéder via les sites web de l'AR-19 et de la CMR-19, des renseignements sur les formalités de visa pour se rendre en Égypte et sur la procédure à suivre pour demander un visa en vue de participer à la Conférence.

Il est fortement conseillé aux participants de s'inscrire au plus tôt à l'AR-19 et/ou à la CMR-19 pour pouvoir demander leur visa d'entrée dans les délais prescrits. La demande de visa doit être accompagnée de la confirmation officielle d'inscription envoyée par l'UIT par courrier électronique. Les participants sont instamment invités à soumettre leur demande de visa, accompagnée des documents officiels requis, aux autorités égyptiennes de préférence 12 semaines, mais au plus tard 6 semaines avant leur départ en Égypte.

Cérémonie d'ouverture de la CMR-19

Conformément aux protocoles de sécurité de la République arabe d'Égypte, et afin d'être autorisés à accéder à la cérémonie d'ouverture de la CMR-19, les participants doivent communiquer les données qui figurent sur leur passeport lors de leur inscription. Pour des raisons de sécurité, le pays hôte n'autorisera pas l'accès à la cérémonie d'ouverture aux participants n'ayant pas communiqué ces renseignements. Les données recueillies **au moment de l'inscription** seront transmises au pays hôte (la NTRA, au nom du Gouvernement de l'Égypte), qui sera responsable de la collecte et de la gestion de ces données.

Ces renseignements ne seront utilisés que pour préparer une "**carte d'accès secondaire**" valable pour la cérémonie d'ouverture et seront détenus à titre absolument confidentiel par le pays hôte, qui les détruira immédiatement après la cérémonie.

Informations complémentaires

Pour toute question concernant l'inscription à l'AR-19 et à la CMR-19, veuillez écrire à l'adresse: [ITU‑R.Registrations@itu.int](mailto:ITUR.Registrations@itu.int).

Mario Maniewicz

Directeur

**Distribution:**

– Administrations des États Membres de l'UIT

– Observateur (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires)

– Observateurs qui participent à titre consultatif, conformément aux numéros 278 et 279 de la Convention de l'UIT

– Observateurs des Membres du Secteur des radiocommunications qui ne participent pas à titre consultatif, conformément au numéro 280 de la Convention de l'UIT

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Vice-Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directrice du Bureau de développement des télécommunications